

SERENVA



SERENVA

Dernière mise à jour :
15.05.2018

FONGICIDES

Protection des cultures

N° AMM :
9500568

Composition:

37.5 %

cyprodinil

25 %

fludioxonil

Famille chimique:

Anilinopyrimidines

Phénylpyrroles

Formulation:

WG Granulé à disperser dans l'eau (granulé dispersable)

Mode d'action:

Préventif

Contact

Pénétrant : Pour le cyprodinil seulement, dans la pellicule.

Fongicide multiculture à hautes performances. Il est très efficace contre le botrytis de la vigne et le botrytis de nombreuses cultures légumières ainsi que contre les monilioses et maladies de conservation des arbres à noyaux.

Sa grande efficacité et régularité est due à la présence de deux matières actives complémentaires de famille chimique différentes toutes deux d'un très haut niveau d'efficacité. Ces deux substances actives possèdent une tolérance d'importation aux Etats Unis .

Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)
- [Classement et sécurité](#)
- [Conseils d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Other](#)

Filtrer par culture

Sélectionner une culture



Abricotier

Ail

Arbres et arbustes

Asperge

Aubergine

Aubergines - plein champ

Aubergines - sous serre

Carotte

Cassissier

Céleri branche

1 Suivant

Classement	<u>Classement selon le règlement DPD/CLP :</u> Cette note est destinée uniquement aux produits avec un étiquetage DPD (ancien classement conforme à la Directive 99/45/CE). Si un produit est mis sur le marché avant le 1^{er} juin 2015 et si ce produit est vendu à l'utilisateur avant le 1^{er} juin 2017 alors son utilisation est possible par l'agriculteur jusqu'à épuisement des stocks. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur la FDS. •  SGH07 •  SGH09
Mention d'avertissement	Attention
Délai de rentrée	• Pour les travailleurs : 48 Heures (en application de la réglementation en vigueur)
Mentions de danger	• H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. • H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. • EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques	• P102 Tenir hors de portée des enfants. • P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. • P273 Éviter le rejet dans l'environnement. • P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). • P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. • P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. • SPe3 Pour protéger les arthropodes non-cibles autres que les abeilles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente, sauf pour les usages sur melon et céleri branche. • SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau, pour les usages en verger. • SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau, pour les autres usages. • SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, pour les usages sur tabac, laitue, scarole-frisée et vigne. • Afin d'éviter la présence de métabolites dans les cultures suivantes, il conviendra de ne pas semer/planter de cultures dont la partie consommée sont les feuilles dans les 4 mois (120 jours) suivants la dernière application du produit. • SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Equipement de Protection Individuelle (EPI)	• Pour protéger l'opérateur dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un automate sous serre, porter pendant le mélange / chargement et pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation : des gants en nitrile certifiés EN 374-3 et une combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ET un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée. • Pour protéger l'opérateur, porter pendant le mélange / chargement : des gants en nitrile certifiés EN 374-3, des lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166, des bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 et une combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 si utilisée ensuite lors de l'application OU une combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ET un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée. • Pour protéger l'opérateur, porter pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation : des gants en nitrile certifiés EN 374-3, des lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166, des bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 et une combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 si utilisée ensuite lors de l'application OU une combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ET un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée. • Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications par lance sous abri, pendant l'application – contact intense avec la végétation (cultures hautes et basses) : des lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166, des bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3, des gants en nitrile certifiés EN 374-3, une combinaison de protection de catégorie III type 3 avec capuche et, en cas d'exposition aux embruns de pulvérisation, porter un demi-masque certifié (EN 410) équipé d'un filtre P3 (EN 143) ou A2P3 (EN 14387). • Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications par lance sous abri, pendant l'application – sans contact intense avec la végétation, culture basse (< 50 cm) : des lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166, des bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3, des gants en nitrile certifiés EN 374-3 et une combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant. • Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications par lance sous abri, pendant l'application – sans contact intense avec la végétation, culture haute (> 50 cm) : des lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166, des bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3, des gants en nitrile certifiés EN 374-3, une combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche et, en cas d'exposition aux embruns de pulvérisation, porter un demi-masque certifié (EN 410) équipé d'un filtre P3 (EN 143) ou A2P3 (EN 14387). • Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications par pulvérisateur à dos plein champ, pendant l'application : des lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166, des bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3, des gants en nitrile certifiés EN 374-3, une combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche et, en cas d'exposition aux embruns de pulvérisation, porter un demi-masque certifié (EN 410) équipé d'un filtre P3 (EN 143) ou A2P3 (EN 14387). • Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications par pulvérisateurs tractés (à rampe, pneumatique ou atomiseur), pendant l'application – pulvérisation basse (avec ou sans cabine) ou pulvérisation haute avec cabine : des lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166, des bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3, une combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, et des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel de pulvérisation ; dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine. • Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications par pulvérisateurs tractés (à rampe, pneumatique ou atomiseur), pendant l'application – pulvérisation haute sans cabine : des lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166, des bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3, des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation, une combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche et, en cas d'exposition aux embruns de pulvérisation, porter un demi-masque certifié (EN 410) équipé d'un filtre P3 (EN 143) ou A2P3 (EN 14387). • Pour protéger le travailleur, en cas de contact avec la culture traitée, porter des gants en nitrile certifiés EN 374-3 et une combinaison de travail tissée en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.
--	--

Préparation de la bouillie

Procéder de la façon suivante :

Remplir d'eau la cuve au 1/3
Mettre l'agitateur en marche.
Verser la quantité nécessaire de Serenva
.
Compléter la cuve de remplissage.
Mettre en route la pulvérisation.

Conditions particulières de mise en oeuvre

N'a pas de contraintes particulières. Le respect des bonnes pratiques agricoles exclut les risques de perturbation des fermentations et préserve les qualités organoleptiques des vins et des alcools

Pulvérisation

Vigne : traiter sur la zone fructifère rang par rang et face par face .
En cultures légumières et Ornementales il est impératif d'adapter le type de

pulvérisation au volume foliaire à protéger. Privilégier par exemple la pulvérisation par jet projeté par flux d'air.

Volume d'eau

A adapter au type de pulvérisation

Paramètres pression

A adapter au type de buse

Délai sans pluie

2 heures

Type de buse

A turbulence

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

**Précaution à prendre pour le
stockage, la destruction du produit et
de l'emballage**

Reportez-vous à l'étiquette

En cas d'urgence appeler le 112 ou le 15 et le centre anti-poison.
Numéro d'urgence Syngenta France N° vert 0 800 803 264.

 N° Vert 0 800 803 264

En cas d'accident de transport composer le 06 11 07 32 81.
Signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)



Signalez-nous vos symptômes

 N° Vert 0 800 887 887
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Premiers soins en cas d'incident :

En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin, et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé et rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau tiède, paupières ouvertes et consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : amener la personne à l'air libre.

Pour des informations complémentaires, se référer à la section 4 de la fiche de données de sécurité.

- SERENVA® - AMM N° 9500568 - Composition : 37.5 % cyprodinil * + 25 % fludioxonil * - Attention -
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Afin d'éviter la présence de métabolites dans les cultures suivantes, il conviendra de ne pas semer/planter de cultures dont la partie consommée sont les feuilles dans les 4 mois (120 jours) suivants la dernière application du produit. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes

d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les arthropodes non-cibles autres que les abeilles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente, sauf pour les usages sur melon et céleri branche. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau, pour les usages en verger. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau, pour les autres usages. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, pour les usages sur tabac, laitue, scarole-frisée et vigne.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta. **Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.**

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées* : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr .


